


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

| | | |
|--|---|--|
|  <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p> | <p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p> | <p align="center">Délibération n° D20232702-01 Du 27 février 2023 ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ CONVENTION DE PARTENARIAT CAMPAGNES PROMOTIONNELLES</p> |
|--|---|--|

| | | | | |
|-------------------------------------|----|---------|------------------------|------------|
| Nombre de membres | | | Date de la convocation | 22.02.2023 |
| Afférents au conseil municipal | 15 | | Date d'affichage | 22.02.2023 |
| En exercice | 15 | | | |
| Qui ont pris part à la délibération | 12 | Pouvoir | 2 | |

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**ÉCOMUSÉE DES MONTS DU FOREZ
CONVENTION DE PARTENARIAT
CAMPAGNES PROMOTIONNELLES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention établi par l'écomusée des Monts du Forez en vu d'encadrer les actions de partenariat avec d'autres structures culturelles présentes sur le territoire, comme le musée d'Estivareilles ou le moulin de Vignal, notamment pour des campagnes promotionnelles conjointes. Cette convention prévoit, entre autres, la répartition des coûts financiers, à part égale, entre les différents acteurs.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Autorise** le Maire à signer toute convention de partenariat dans les termes présentés ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



| | |
|-------------------|---------------------------------------|
| Hervé BÉAL, Maire | Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance |
|-------------------|---------------------------------------|